Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 40

Réunion du mercredi 27 avril 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

MANTES LA VILLE – GYMNASE COUTURE – NNI 78 362 99 02
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 signée par le propriétaire le 17/02/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de visite du 11/03/2022 incluant le Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 4 jusqu'au 27/04/2032.

HOUDAN – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 78 310 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 22/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 22/03/2022 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite du 22/03/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.

GUYANCOURT – GYMNASE MAURICE BAQUET – NNI 78 297 99 02
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 24/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 10/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 24/02/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 27/04/2032.

ST MAUR DES FOSSES – STADE AUGUSTE MARIN – NNI 94 068 03 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 09/12/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 15/12/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 09/12/2021

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un plan de l'aire de jeu ainsi que les derniers tests in-situ.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ORMESSON SUR MARNE – STADE DU BELVEDERE – NNI 94 055 01 01
La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in-situ et les transmets à la F.F.F. pour suite à donner.

ANDRESY – PARC DES SPORTS DES CARDINETTES – NNI 78 015 01 01
Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 22/11/2021.
Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 11/01/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 11/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 11/01/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.

VILLEPREUX – STADE MICHEL WARGNIER N°2 – NNI 78 674 01 02
Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 17/10/2020.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/02/2022 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in situ du 04/03/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un plan de l'aire de jeu.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CARRIERES SOUS POISSY – STADE RAYMOND MAZIERES – NNI 78 123 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 16/09/2020.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 04/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 28/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ du 06/04/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

DOMONT – STADE DES FAUVETTES N°1 – NNI 95 199 02 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 04/11/2020.
Installation visitée par MM. FEBVAY et PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 23/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 12/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 23/02/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre les derniers tests in-situ.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VILLIERS LE BEL – PARC DES SPORTS ET LOISIRS N°2 – NNI 95 680 01 02

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2021.
Installation visitée par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 09/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 09/02/2022 et des documents transmis :

- AOP
- Tests in situ du 25/02/2022
- Rapport de visite du 09/02/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir transmettre un plan des vestiaires et de l'aire de jeu.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

ISSY LES MOULINEAUX – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 92 040 03 01

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 27/10/2013.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 08/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 11/03/2022
- Tests in-situ du 04/12/2020

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents transmis avant le 30/06/2022.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

MONTIGNY LE BRETONNEUX – STADE DES IV PAVES DU ROY N°1 – NNI 78 423 02 01
Cette installation sportive était classée en niveau T5 jusqu'au 03/03/2021.
Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du district 78, le 17/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 signée par le propriétaire le 17/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 17/02/2022

La C.R.T.I.S. demande à la mairie de bien vouloir fournir un Arrêté d'Ouverture au Public ou une Attestation Administrative de Capacité, sur le modèle transmis, précisant la capacité d'accueil du public.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 jusqu'au 27/04/2032, sous réserve de fournir les documents demandés avant le 30/06/2022.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

TRAPPES – STADE ROBERT GRAVAUD N°2 – NNI 78 621 02 02
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 14/10/2017.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 20/04/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 19/04/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 219 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55.
- Facteur d'uniformité : 0.75.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 26/04/2024.

MOUSSY LE NEUF – STADE DE L'ERABLE N°1 – NNI 77 322 01 01
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 25/04/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/04/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 151 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.47.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 26/04/2024.

HOUDAN – GYMNASE MUNICIPAL – NNI 78 310 99 01
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 22/03/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 3 signée par le propriétaire le 22/03/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 374 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.59.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 26/04/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

ST LEU LA FORET – COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN – NNI 95 563 03 01
L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de l'éclairage du terrain de Foot, ainsi que des documents transmis :

- La demande d'avis préalable signée du propriétaire
- Le plan du terrain avec implantation des mâts
- L'étude d'éclairement (Comatelec-Schréder)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 177 Lux.
- Facteur d'uniformité : 0,75
- Rapport Emin/Emax : 0,54

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E6.

DEUIL LA BARRE – STADE INTERCONNUNAL JEAN BOUIN N°2 – NNI 95 197 01 02
L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire du 15/03/2022.
- Plan du terrain
- Etude d'éclairement (bureau d'études Philips)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 277 lux
- Facteur d'uniformité : 0,87
- Rapport Emin/Emaxi : 0,76

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau E5.

MASSY – STADE PAUL NICOLAS – NNI 91 377 01 01
Dans le cadre d'un projet de réaménagement du stade Paul Nicolas, une réunion a été organisé le 27/04/2022, en visioconférence en présence de représentants de la Mairie de Massy, du cabinet d'architecte, de M. DENIS, Président de la C.R.T.I.S., M. FLEURY, Administratif terrains de la Ligue de Paris I.D.F., M. ANDRE, membre de la C.F.T.I.S., Julie GUIBERT, service des terrains de la F.F.F..
Il a été communiqué les préconisations pour la mise en place d'un projet terrains synthétiques en Niveau T3 et T4.
La Commission invite la Mairie à lui transmettre les demandes d'avis préalables pour ce projet.

4. DIVERS